

## **S.A.S.U SCodes**

Société par actions simplifiée

au capital de 7 500 euros

Siège social : 1 bis rue de la lande – 86140 Lençloître

942 662 628 R.C.S. Poitiers

---

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31/03/2026**

---

Le 31 mars 2026, à 18h00, à Lençloître,

Monsieur David BRICAUD, demeurant 1 bis rue de la lande, 86140 Lençloître,

associé unique de la société SCodes, dont il est également Président,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Dissolution anticipée de la société ;
  2. Nomination du liquidateur ;
  3. Pouvoirs pour formalités.
- 

### **Première résolution : Dissolution anticipée – Mise en liquidation amiable**

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2026 et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, pour cessation d'activité.

La dénomination sociale sera désormais suivie de la mention « Société en liquidation ».

Le siège de la liquidation est fixé au : 1 bis rue de la lande, 86140 Lençloître.

Les fonctions de Président prennent fin à compter de ce jour.

---

### **Deuxième résolution : Désignation du Liquidateur**

L'associé unique décide de nommer en qualité de liquidateur :

Monsieur David BRICAUD, demeurant 1 bis rue de la lande, 86140 Lençloître.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, apurer le passif et, d'une manière générale, accomplir toutes les opérations de liquidation.

Il pourra notamment :

- vendre tous biens mobiliers et immobiliers,
- régler les dettes sociales,
- représenter la société en justice,
- et accomplir tous actes nécessaires à la liquidation.

Le liquidateur exercera ses fonctions à titre gratuit.

---

### **Troisième résolution : Pouvoirs pour formalités**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales.

---

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

---

Fait à Lençloître, le 31 mars 2026

L'associé unique

David BRICAUD

